



Appel à propositions de sujets de thèses pour un financement de contrat doctoral

2025

Date de clôture : 7 novembre 2024

La Rochelle Université lance au titre de l'année 2025 l'appel à propositions de sujets de thèses pour l'obtention d'un financement de **contrat doctoral**.

1. Priorités scientifiques

Les sujets proposés doivent s'inscrire dans les priorités scientifiques de l'établissement et de l'Institut LUDI (Littoral Urbain Durable Intelligent). L'institut regroupe de très nombreux champs et thématiques de recherche. Il repose sur l'excellence disciplinaire et entend également favoriser les approches interdisciplinaires. Le rattachement à cette dynamique devra être formulé clairement dans le dossier. Ce rattachement doit être présenté comme une contribution à la trajectoire scientifique du LUDI.

2. Thèses EU-CONEXUS

Les demandes de financement positionnées dans un contexte EU-CONEXUS seront particulièrement appréciées. Il s'agit plus précisément d'une thèse en codirection/cotutelle avec un établissement partenaire à EU-CONEXUS. Un séjour minimum de six mois du doctorant chez le partenaire est demandé pendant la durée de la thèse. Un appui à la mobilité et au fonctionnement de la thèse sera financé par EU-CONEXUS.

Pour mémoire, les établissements partenaires sont les suivants : Université de Zadar, Université Catholique de Valence, Université d'agriculture d'Athènes, Université de technologies de construction de Bucarest, Université de Klaipėda, South East Technological University, Université de Rostock, et Université Fredericks.

3. Cofinancement

La priorité sera donnée aux demandes de demi allocations : une demi allocation établissement vient compléter un cofinancement externe de type Région, DGA, CNES, ANR, EUROPE, ADEME... acquis ou sollicité.

Si la demi allocation demandée à l'établissement fait l'objet d'une demande similaire auprès d'un autre financeur, l'information doit être obligatoirement ajoutée au formulaire.

4. Critères d'évaluation

Les sujets de thèses seront évalués selon plusieurs critères :

- Clarté du dossier (qualité rédactionnelle, accès à des non spécialistes notamment pour les collectivités) ;
- Contribution scientifique aux thématiques du LUDI ;
- Dynamique scientifique dans laquelle s'inscrit le sujet ;
- Ambition du sujet ;
- Retombées pour le laboratoire et l'établissement / Suites attendues ;
- Travail demandé au doctorant (tâches) ;
- Accompagnement (notamment financier) du doctorant et du fonctionnement de la thèse par le laboratoire.

5. Modalités de dépôt et calendrier

En 2025, la priorité sera donnée aux demandes de demi allocations afin d'augmenter le nombre de thèses financées.

Les laboratoires devront proposer deux classements distincts :

- un pour les demandes de thèses pleines
- un pour les demandes de demi thèses.

Le nombre de sujets proposés par laboratoire devra être en adéquation avec sa capacité d'encadrement doctoral (nombre de HDR).

Le formulaire de candidature ci-joint doit être complété par le porteur et signé par le laboratoire.

Les dossiers devront comporter l'avis argumenté de l'école doctorale sur la direction de thèse proposée, avant d'être examiné et validé par la direction du laboratoire. C'est au porteur du sujet de se rapprocher de leur référent thématique au sein de l'école doctorale suffisamment tôt pour obtenir cet avis avant de le soumettre à la direction de son laboratoire.

Ensuite, les dossiers doivent être validés et signés par les directions des laboratoires puis transmis à l'Institut LUDI au plus tard le jeudi 7 novembre 2024 en utilisant l'alias animation-scientifique@univ-lr.fr

Les dossiers seront examinés et évalués par une commission ad hoc. Cette commission sera composée des membres de la commission de l'Institut LUDI, des membres de la Commission de la Recherche et du bureau de l'école doctorale.

La **Commission de la recherche** statuera quant à elle **le 10 décembre 2024**.

Pour tout complément d'information, merci de contacter l'institut LUDI à l'adresse animation-scientifique@univ-lr.fr.